



Immobilier, signature de compromis de vente

Par Visiteur

Bonjour

J'ai signé un compromis de vente avec une personne qui désire acheter ma maison .

Le délais de rétractation étant dépassé et ses démarches

pour obtenir un financement aussi, cette personne m'a, par l'intermédiaire de mon agence réglé le dépôt de garantie

Dans les délais du compromis et quatre mois et demi après elle me demande la somme qu'elle m'a versé, par huissiers de justice et m'assigne ainsi que l'agence au tribunal.

Ne pouvant nous fournir dans les temps aucune attestation de refus de prêt.

Que faire prendre un avocat? et direction le tribunal!

Que penser de cette affaire?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai signé un compromis de vente avec une personne qui désire acheter ma maison .

Le délais de rétractation étant dépassé et ses démarches

pour obtenir un financement aussi, cette personne m'a, par l'intermédiaire de mon agence réglé le dépôt de garantie

Si je comprends bien, le contrat est devenu caduc du fait de la non réalisation des conditions suspensives dans les délais prévus?

Dans les délais du compromis et quatre mois et demi après elle me demande la somme qu'elle m'a versé, par huissiers de justice et m'assigne ainsi que l'agence au tribunal.

Ne pouvant nous fournir dans les temps aucune attestation de refus de prêt.

Que faire prendre un avocat? et direction le tribunal!

Que penser de cette affaire?

Quelles sont les arguments soulevés par cette dame?

Elle vous poursuit devant le tribunal de grande instance?

Très cordialement.